

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus :
33

Conseillers en fonction :
33

Conseillers présents :
20

Conseillers absents :
13

Séance ordinaire du 26 septembre 2024
dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le vingt-six septembre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (20) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Jean KIMMICH, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Valérie MEYER, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Alain DREYFUS, Michèle DURINGER, Eddie WAESELYNCK, Raphaël SPADARO, Miné SEYHAN, Bilge BAYRAM et Sébastien BURGUY

Excusés (13) :

Mme Dominique THOMAS (procuration à M. EHRET)
M. André GIRONA (procuration à M. WOLFF)
M. Patrick BOUTHERIN (procuration à Mme MATHIEU-BECHT)
M. Bruno TRANCHANT
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
Mme Véronique FLESCHE
Mme Bérengère MICODI
M. Alexandre DURRWELL (procuration à M. BURGUY)
M. Lucas SCHERRER
Mme Marie-Pierre BOUGENOT (procuration à Mme NYREK)

-o-O-o-

Point 7 de l'ordre du jour

Attribution de subventions

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'allouer les subventions suivantes :

article 93023 / compte 65748

Fêtes et cérémonies

- Association ALSACE 45 - GUEWENHEIM..... 2 000,00 €
pour sa participation au 80^{ème} anniversaire de la Libération de Rixheim
- ASPTT Handball - RIEDISHEIM 129,00 €
au titre des frais de restauration lors de la « soirée tricolore du 13/07/2024 »

article 93024 / compte 65748

Aides aux associations

- Comité Français pour YAD VASHEM – PARIS..... 100,00 €
pour mémoire la subvention 2021 s'élevait à 50,- €,
la subvention demandée s'élève à 200,- €,

article 93288 / compte 65748

Autres services annexes de l'enseignement

- UFCV – MULHOUSE..... 300,00 €
au titre de la prise en charge de deux formation BAFA 1 pour 2 stagiaires
(B..... H....., S..... A.....)
- UFCV – MULHOUSE..... 100,00 €
au titre de la prise en charge d'une formation BAFA 3 pour 1 stagiaire
(L..... M.....)
- Auto Ecole LARGER– RIXHEIM 1 000,00 €
au titre d'une aide pour le permis de conduire
(A..... N....., N..... Y.....)

article 93311/ compte 65748

Activités artistiques, actions et manifestations culturelles

- Association des Buveurs de Café – RIXHEIM..... 151,50 €
au titre des frais de restauration lors de la soirée cinéma plein air du 12/07/2024
- Orchestre D'Harmonie de Rixheim – RIXHEM 182,50 €
au titre des frais de restauration des musiciens lors de la fête de la musique du 21 juin 2024
- Confrerie Molkenbourg - LOGELHEIM..... 1 500,00 €
au titre des prestations liées aux « Médiévales » des 14 et 15 septembre 2024

article 93410/ compte 65748

Santé et action sociale – Services communs

- Amicalé des donneurs de sang - Rixheim 1 776,00 €
pour mémoire, la subvention 2023 s'élevait à 1 150,- €.
la subvention demandée s'élève à 1 776,- €

Article 934212/ compte 65748

Aides aux familles

- Association Générale des Familles -
MULHOUSE 100,00 €
pour mémoire, la subvention 2023 s'élevait à 100,- €
- Solidarité Femmes 68 - MULHOUSE 200,00 €
pour mémoire, la subvention 2023 s'élevait à 200,- €.-

article 93428/ compte 65748

Santé et action sociale – Autres interventions sociales

- S.UR.SO (Service d'Urgence Sociale) - MULHOUSE 500,00 €
pour mémoire, la subvention 2023 s'élevait à 500,- €.-

Article 9370 / compte 65741

Environnement

au titre de l'achat d'un récupérateur d'eux pluviales :

- Madame P [REDACTED] S [REDACTED] – [REDACTED] - RIXHEM 50,00 €

au titre de l'achat d'un vélo à assistance électrique :

- Monsieur L [REDACTED] C [REDACTED] – [REDACTED] - RIXHEM 100,00 €
- Madame L [REDACTED] D [REDACTED] – [REDACTED] – RIXHEIM 100,00 €

de rejeter les demandes formulées par :

- L'Association Française contre les Myopathies (AFM) – PARIS

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 27 septembre 2024

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Le Secrétaire de séance,



Christophe EHRET

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 02 OCT. 2024